



COMMUNICATION SUR LA BANCARISATION DES AGENTS PUBLICS

Dans un communiqué signé de Monsieur le Ministre du Budget et des Comptes publics, paru le 3 novembre 2020, le Gouvernement a annoncé le lancement du processus de bancarisation de l'ensemble des agents publics résidant dans les zones pourvues de banques commerciales.

Cette opération, qui vise à faire bénéficier à chaque agent public de son droit au compte bancaire, devait s'achever le 31 décembre 2020.

Aussi, à compter du 25 janvier 2021, tous les agents publics recevront leur rémunération sur leur nouveau compte bancaire.

Pour ceux des agents qui ne se sont pas conformés au communiqué du Gouvernement, et comme cela avait été annoncé, ils ont été bancarisés d'office dans une des banques commerciales partenaires de l'opération.

Ces agents publics recevront les coordonnées de leur banque de domiciliation avec les billeteurs habituels qui leur remettaient autrefois les bons de caisse.

Ils pourront par ailleurs consulter ces informations auprès de la solde, ou sur le site dédié www.ebancarisation.gouv.ga.

A titre de rappel, cette opération ne concerne que les Agents publics résidant dans les Chefs lieu de province disposant de banques commerciales, à l'exception des agents des forces de défense et de sécurité.

Fait à Libreville, le 21 JAN. 2021

Le Ministre

Sosthène OSSOUNGOUNDEBANGUE

